

Séance publique du Conseil communal du 15 septembre 2014

► **Droit d'interpellation du citoyen. Demande de Monsieur Yves Bernard concernant l'aménagement de sécurité rue En Bois.**

« Après deux demandes d'aménagement de la rue en Bois afin d'améliorer la sécurité qui n'ont abouti à ce jour à aucun résultat sur le terrain. Malgré un courrier de votre part reprenant un argumentaire complet des risques que de tels aménagements engendreraient. Je souhaite introduire une demande d'intervention citoyenne au prochain Conseil communal comme me le permet le règlement d'ordre intérieur.

Question qui sera posée :

Pourquoi le bas de la rue en Bois ne peut-il pas bénéficier des mêmes aménagements que la plupart des rues de Herstal pour l'amélioration de la sécurité des usagés ?

La rue en Bois suivie de la rue de Hermée constitue l'unique axe de communication entre le bas de Herstal et le zoning des Hauts Sarts. Hormis l'échangeur de Cheratte, c'est aussi le seul accès à l'autoroute E42 vers l'Allemagne depuis la fermeture de l'entrée 35. C'est une voirie à vocation résidentielle. La présence de la cité Pontisse renforce ce caractère.

On y relève un passage quotidien d'environ 6.000 véhicules, ce qui est énorme compte tenu de la vocation résidentielle de la rue et l'agrandissement du zoning n'est pas de nature à diminuer ce trafic.

Le TEC est aussi un acteur important. La ligne 76 effectue plus de cinquante passages quotidiens.

Observations :

- Le tronçon de la rue en Bois allant des Forges de Zeebruges à la rue Pierluse présente des caractéristiques rectilignes propres à inciter les automobilistes à souvent exercer un type de conduite dangereuse.

Dans le sens descendant, on observe un déport de la trajectoire des voitures vers la gauche afin d'éviter les trois priorités de droite.

Dans le sens montant, l'absence d'obstacle et la bonne visibilité permet une accélération continue jusque la rue Pierluse.

- Sur ce tronçon la largeur est en moyenne de 8 mètres. Il n'y a aucun panneau de limitation de vitesse C43 ou de réglementation du parking E1 ou E3. Cette absence de signalisation autorise donc les riverains à stationner leurs véhicules devant leur domicile. Or, dans la pratique, cela équivaut à stationner son véhicule le long d'une route nationale. Même au niveau de l'école, des cas d'accrochages ont été relevés.

Les automobilistes qui souhaitent rendre visite à des riverains et qui n'ont pas accès à des cours intérieures se garent sur le trottoir côté pair car il est plus large. Cette situation est très dangereuse, d'une part pour les piétons qui circulent sur le trottoir car l'espace restant peut être insuffisant pour les poussettes ou pour les personnes se déplaçant avec des béquilles. D'autre part, pour les riverains qui sortent de leurs garages car ils ne peuvent pas voir les véhicules proches qui arrivent.

- Beaucoup de camions étrangers s'engagent dans la rue de Hermée et finissent aux bulles à verre de la rue en Bois pour remonter aussitôt. Les GPS n'en sont pas à leurs premières erreurs d'orientation.

Pourquoi n'accorde-t-on pas plus de moyen à l'amélioration des indications autoroutières et locales à l'un des plus grand zoning de Wallonie ?

- On relève deux passages pour piétons, un au carrefour avec l'avenue de l'Europe et un en face de l'école Jean Namotte. Sur le reste du tronçon, les piétons doivent attendre que l'espace entre les véhicules soit suffisant pour traverser car l'absence de signalétique favorise un flux continu des véhicules et n'incite pas à des comportements favorisant le partage de la voirie.

- Les deux arrêts du TEC (F. Stevens) ne bénéficient pas de marquages au sol. Certains voyageurs reportent même leur descente à l'arrêt suivant par manque d'infrastructure de sécurité.

Demandes :

J'observe que le tronçon après la rue Pierluse et la rue de Hermée a bénéficié d'aménagement au sol pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la traversée des piétons. Il y a des îlots, des passages pour piétons et des casse-vitesse.

Je demande que les pouvoirs communaux prennent en considération ces observations et que dans le cadre de l'article 135 sur l'obligation des villes et communes de garantir la sécurité routière, elle complète les aménagements cités ci-dessus.

- Pour solutionner le problème de vitesse, le placement de panneaux C43 et du marquage au sol aux extrémités du tronçon permettrait dans un premier temps, de conscientiser les automobilistes que malgré la largeur de la route, la vitesse de 50 km/h est toujours d'application.

- Pour les piétons et la vitesse, depuis le carrefour de l'avenue de l'Europe et la rue Pierluse, la largeur des bandes de circulation doit être réduite.

Il y a deux solutions possibles :

- L'aménagement d'une bande centrale délimitée et banalisée par des lignes blanches ou des pavés bombés réduirait à 2 X 3 mètres les bandes de circulation et servirait d'espace refuge aux piétons pour traverser en deux fois et aux cyclistes pour tourner à gauche.

- L'aménagement d'une zone de parking délimitée par du marquage au sol avec des bacs de béton aux extrémités et la signalétique adéquate diminuerait aussi la largeur de la rue et éviterait le parking sauvage.

Ces configurations n'entraveraient en rien la conduite des bus et des véhicules de secours.

Avec l'une ou l'autre de ces solutions, la création d'un passage pour piétons bien éclairé prendrait tout son sens.

Pour appuyer ces demandes, une pétition largement plébiscitée par les riverains, les habitants de la cité Pontisse et les parents d'élèves fréquentant l'école Jean Namotte vous est remise.

Je reste à votre disposition pour approfondir les solutions proposées. »

► Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué qui, en synthèse, explique ce qui suit :

La rue En Bois n'est pas à vocation résidentielle, c'est un axe de transit. L'étude globale de ce tronçon devrait être réalisée pour assurer une meilleure lisibilité de la route et diminuer les vitesses, inciter les automobilistes à lever le pied tout en permettant le passage des bus et camions en assurant la sécurité des piétons.

Monsieur Bernard réplique en synthèse ce qui suit :

- Les aménagements sont très attendus par la population.

L'interpellation est close

Le Conseil

• Correspondance

Une carte de remerciements de la famille Lemineur pour les marques de sympathie lui témoignée lors du décès de Monsieur Albert Lemineur, ancien agent technique • Pris connaissance

► Points présentés par M. le Bourgmestre

• Police

1. Approbation du budget de la zone de police pour l'exercice 2014 par la tutelle. Prise d'acte • Pris acte

• Coordination générale et planification des politiques locales

- ▷ Une proposition de Monsieur David Jossaar, Conseiller communal, concernant le règlement relatif à la redevance de stationnement réglementé pour y insérer une tolérance de 15 minutes. Cette proposition est mise aux voix. Il est procédé par vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant : 9 voix «pour» 21 voix « contre » En conséquence la proposition est rejetée.
- ▷ Une proposition de Monsieur Maxime Liradelfo, conseiller communal, concernant le stationnement réglementé. Cette proposition est mise aux voix. Il est procédé par vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant : 9 voix «pour» 21 voix « contre » En conséquence la proposition est rejetée.

• Ecrido

2. Infographie – Imprimerie - Remplacement d'un dupli-copieur défectueux de marque Riso par un nouveau dupli-copieur. Cette acquisition comprend la livraison, l'installation, la démonstration du fonctionnement du nouveau matériel, de même que la formation ainsi que la garantie fournisseur. L'acquisition comprend également la reprise de l'ancien matériel et son enlèvement • Accord unanime

• Sécurité

- ▷ Une question orale de Madame Sara Spagnoletti, conseillère communale, relative au black-out électrique de l'hiver prochain.
- ▷ Une question orale de Monsieur Johan Vandepaer, conseiller communal, concernant le plan de délestage pour la Ville de Herstal en cas de pénurie d'électricité pendant les hivers à venir • Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre

• Aménagement du Territoire

- ▷ Une question orale de Monsieur Victor Lhoest, conseiller communal, relative à l'aménagement du pôle Hayeneux • Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre

• Enseignement

3. Marché de fourniture de mobilier scolaire – Approbation des conditions et du mode de passation du marché • Accord unanime
4. Vacances et congés dans l'enseignement communal – Année scolaire 2014-2015 • Accord unanime
5. Co. Pa. Loc - Procès-verbal de la séance du 11 juin 2014 – Prise d'acte • Pris acte

• Budget

6. Pour information. Approbation des modifications budgétaires n°2 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2014 par le Gouvernement wallon • Pris connaissance

► Points présentés par M. L'Echevin Franco Ianieri

• Recette

7. Zone de Police – Comptes annuels exercice 2013 • Approuvé par 20 voix « pour » 9 voix « contre »

• Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

8. A.S.B.L. Basse Meuse Développement. Comptes annuels 2013 • Accord par 25 voix « pour » et 4 abstention(s)

9. A.S.B.L. Basse Meuse Développement. Octroi d'une subvention pour l'exercice 2014 • Accord par 20 voix « pour » et 9 abstention(s)

10. Académie de musique. Compte 2013 • Accord par 25 voix « pour » et 4 abstention(s)

11. Académie de musique. Octroi d'une subvention pour l'exercice 2014 • Accord par 25 voix « pour » et 4 abstention(s)

12. Maison de la Laïcité et de la solidarité de Herstal. Comptes annuels 2013 • Accord unanime

13. Maison de la Laïcité et de la solidarité de Herstal. Octroi d'une subvention pour l'exercice 2014 • Accord unanime

14. Urbeo. Comptes annuels (2013) et décharge aux membres des organes de gestion et de contrôle.

a) il est décidé d'approuver les comptes annuels 2013 et de déclarer justifiée la subvention de 285.000 € • Accord par 25 voix « pour » 4 voix « contre »

b) il est décidé de donner décharge aux membres des organes de gestion • Accord par 26 voix « pour » 4 voix « contre »

c) il est décidé de donner décharge aux membres des organes de contrôle • Accord par 25 voix « pour » 4 voix « contre »

15. Urbeo. Affectation bénéfiques et réserves 2013 • Accord par 26 voix « pour » 4 voix « contre »

• Relations avec les intercommunales

16. S.C. Liège Expo. Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 3 septembre 2014. Comptes 2013 et décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise • Accord par 21 voix « pour » 9 abstention(s)

17. Ectia Finances. Convention d'associés • Accord par 21 voix « pour » 9 abstention(s)

• Taxes

18. Pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Liège du 18 juin 2014 en matière de contentieux fiscal. Autorisation d'ester en justice • Accord unanime

• Commerce local

19. Brocante Herstal Nord en fête le 03 août 2014 – Occupation du domaine public par les ambulants – Concession de la redevance • Accord unanime

► Points présentés par M. l'Echevin Jean-Louis Lefèbvre

• Voirie

20. Partie du domaine communal perpendiculaire à la rue Arnold Delsupexhe à 4040 Herstal de 5,68 mètres carrés, non dénommé. Requête de la Société Promotion et Entreprise, rue de Visé 437 à 4020 Liège. Accord sur le projet d'acte • Accord unanime
21. Dénomination d'une nouvelle voirie à 4040 Herstal. Voirie au départ de la rue du Colonel Dusart : rue de la Bataille de Rhées • Accord unanime
22. Dénomination de nouvelles voiries à 4040 Herstal.
Voirie reliant la rue Emile Muraille et la rue Sur les Thiers : « Rue Jean-Lambert Kepenne »
Nouvelle place : « Place Charlotte Hauglustaine »
Sentier reliant les parties Nord et Est de la nouvelle voirie : « sentier Emile Sior » • Accord unanime
23. Parcelle de terrain sise à 4040 Herstal, à l'angle des rues Malgagnée et Christophe, cadastrée 3ième division, section E, numéro 1.316 A2, d'une contenance de 30 mètres carrés, appartenant à l'Etat Belge. Principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique • Accord unanime
24. Aménagement de sécurité rue Vert Vinève à Vottem – Réalisation d'une avancée de trottoir • Accord unanime
25. Aménagement de sécurité au carrefour place Gilles Gérard et rue de Liège à Vottem. Réalisation d'un îlot directionnel • Accord unanime
26. SRL. - Reprise de diverses voiries de la Société régionale du Logement. Cession gratuite de l'infrastructure à la Ville de Herstal. Projet d'acte • Accord unanime
27. Biens de l'Etat situés à Vottem, rue Visé Voie, cadastré 6ème division, section B, n° 785 A2 et 785 E2, situés au même endroit. Principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique • Accord unanime

▷ Une question orale de Monsieur Michaël Gonzalez Garcia, conseiller communal, relative à la situation des travaux rue Malgagnée • Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué

• **Bâtiments**

28. Cimetière communal de Milmort, rue de Fexhe à 4041 Milmort. Fourniture et pose de châssis. Projet de marché de travaux • Accord unanime
29. Rénovation de l'installation de chauffage du Service des sports. Projet de marché de fournitures • Accord unanime

• **Gestion et suivi des chantiers de travaux**

▷ Une question orale de Monsieur Johan Vandepaer, conseiller communal, concernant les problèmes de circulation rue Petite Voie • Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué

• **Mobilité et Sécurité routière**

▷ Une question orale de Madame Bernadette Vandenberg, conseillère communale, relative à la mobilité rue de la Cité • Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué

• **Urbanisme**

30. Permis d'urbanisation n° 199 L/2011. Requête de la SA Codevim, Doornveld, 122 à 1731 Zellik. Extension de la rue du Colonel Dusart à 4040 Herstal. Emprise de 158 mètres carrés à prendre dans la parcelle cadastrée 5ième division, section G, n° 211 B2. Accord sur le projet d'acte • Accord unanime

31. Permis d'Urbanisation n° 200L/2013, Création de 6 lots en vue de la construction de 6 habitations unifamiliales. Requête de Monsieur Fabrice Stockis mandaté par Monsieur et Madame Stockis-Achten. Article 129 quater du CWATUPE • Accord unanime

- **Gestion des biens immobiliers communaux**

32. Parcelle communale sise à 4040 Herstal, rue de la Banse +7, cadastrée 4ième division, section F, numéro 456 E pour une contenance de 8 mètres carrés. Vente à Monsieur et Madame Saporito – Pes, rue Rogivaux 62 à 4040 Herstal. Principe de la vente • Accord unanime

33. Mise à disposition à titre précaire d'un terrain communal sis à 4040 Herstal, rue Petite Foxhalle, cadastré 3ème division, section E, numéro 508 G et 502 L, pour une contenance approximative de 6.500 m² • Accord unanime

► **Points présentés par Mme L'Echevine Isabelle Thomsin**

- **Famille**

34. Crèche communale. Appel à projet Cigogne III - Projet d'extension de la capacité de 122 à 152 places • Accord unanime

► **Points présentés par M. l'Echevin Stéphane Ochendzan**

- **Population**

▷ Une question orale de Madame Bernadette Vandenberg, conseillère communale, relative au coût des passeports • Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué

► **Points présentés par M. Christian Laverdeur, Président du Conseil de l'Action sociale**

- **Action sociale**

▷ Une proposition de motion de Monsieur Johan Vandepaer, conseiller communal, concernant l'incidence des exclusions des allocations de chômage sur le budget du CPAS.

Une proposition de motion alternative est déposée par les groupes politiques de la majorité ; Cette motion alternative est libellée comme suit : « Proposition concernant l'incidence des exclusions des allocations de chômage sur le budget du CPAS »

Cette proposition est mise aux voix.

Il est procédé par vote à main levée.

Le résultat du vote est le suivant : 25 voix «pour» et 4 abstentions

En conséquence la motion alternative est adoptée.

La motion initiale n'est pas mise au vote.